

Date de convocation : 11/01/17

L'an 2017,

Le mardi 17 janvier 2017 à 18h30,

Le conseil communautaire de CAEN la mer s'est réuni en séance publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, le mardi 17 janvier 2017 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Etaient présents:

En tant que titulaires : M. Joël PIZY, M. Salvatore BELLOMO, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, Mme Émilie AUGÉ, M. Daniel FRANÇOISE, M. Sébastien FRANÇOIS, M. Patrick LECAPLAIN, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Nathalie BOURHIS (délibérations 16 à 47), M. Joël BRUNEAU, Mme Samia CHEHAB (délibérations 3 à 47), Mme Sonia DE LA PROVÔTÉ (délibérations 32 à 47), M. Gilles DETERVILLE (délibérations 1 à 35), Mme Emmanuelle DORMOY, Mme Amandine FRANÇOIS, Mme Émilie FREYMUTH, Mme Catherine GIRAULT, Mme Marie-Jeanne GOBERT (délibérations 1 à 31), M. Dominique GOUTTE, M. Patrick JEANNENEZ, M. Nicolas JOYAU, Mme Joëlle LEBREUILLY (délibérations 1 à 34), M. Richard LECAPLAIN, M. Xavier LE COUTOUR, M. Michel LE LAN, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Mireille NOËL, M. Aristide OLIVIER, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, Mme Anne RAFFIN, Mme Émilie ROCHEFORT, Mme Josette TRAVERT, Mme Martine VINCENT, M. Ludwig WILLAUME, M. Mickaël BERTRAND, M. Pascal SÉRARD, M. Frédéric LOINARD, M. Marc POTTIER, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Ernest HARDEL, Mme Martine FRANÇOISE-AUFFRET, M. Franck GUÉGUÉNIAT, M. Stéphan LEBREUILLY, M. Marc LECERF, M. Gérard LENEVEU, M. Gilbert BOUHIER, M. Jacques LELANDAIS, M. Sèngded CHANTHAPANYA, M. Philippe LAFORGE, M. Laurent MATA, Mme Baya MOKHTARI, Mme Claudie RIGOT, Madame Nadège SIMON, M. Rodolphe THOMAS, M. Joël BELLANGER, Mme Sylvaine BAUMARD, Mme Martine LHERMENIER, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jacques LANDEMAINE, M. Dominique RÉGEARD, M. Patrick LEDOUX, M. Rémi POIRIER, Mme Hélène BURGAT (délibérations 1 à 33), M. Daniel CHESNEL, M. Joël JEANNE, Mme Annick FARCY, M. Romain BAIL, M. André LEDRAN, Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Denis VIEL, Mme Béatrice TURBATTE, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, M. Jacques VIRLOUVET, M. Pascal LECOEUR, M. Christian DELBRUEL, M. Gérard CAUX, Mme Stéphanie YON-COURTIN, M. Stéphane LE HELLEY, M. Patrice COLBERT, M. Christophe LEMARCHAND, M. Christian PIÉLOT, M. Philippe JOUIN, M. Richard MAURY, M. Loïk CAVELLE, M. Sébastien DEBIEU, M. Éric GUÉROULT, Michel LAFONT, Nelly LAVILLE, M. Robert MICHEL, M. Michel MARIE, M. Yves RÉGNIER

Excusés ayant donné pouvoir ou représentés : M. Christophe ALLEAUME à M. Patrick JEANNENEZ, Mme Nathalie BOURHIS à M. Rudy NIEWIADOMSKI (délibérations 1 à 15), Mme Véronique BOUTÉ à Mme Anne RAFFIN, Mme Sonia DE LA PROVÔTÉ à Mme Mireille NOËL (délibérations 1 à 31), M. Bruno DURAND à Mme Martine VINCENT, M. Philippe DURON à Mme Josette TRAVERT, Mme Marie-Jeanne GOBERT à M. Gérard LENEVEU (délibérations 32 à 47), Mme Joëlle LEBREUILLY à Mme Émilie FREYMUTH (délibérations 35 à 47), M. Philippe LAILLER à M. Nicolas JOYAU, Mme Sophie SIMONNET à M. Aristide OLIVIER, M. Éric VÈVE à M. Gilles DETERVILLE, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET à Monsieur Marc MILLET, M. Claude YVER à

Mme Béatrice TURBATTE, Mme Nadine LEFÈVRE à M. Marc POTTIER, Mme Sylviane LEPOITTEVIN à M. Philippe LAFORGE, Mme Hélène BURGAT à M. Joëlle JEANNE (délibérations 34 à 47), M. Thierry RENOUF à M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Raymond PICARD à M. Gérard CAUX, M. Serge CALMELS à M. Éric GUÉROULT, M. Olivier DÉRU à M. Gilbert BOUHIER

Excusés : M. Antoine AOUN, Mme Samia CHEHAB (délibérations 1 et 2), M. Gilles DÉTERVILLE (délibérations 36 à 47), Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Patrick LESELLIER

Le conseil désigne Mme Béatrice TURBATTE et M. Jean Marie GUILLEMIN comme secrétaires de séance.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

N° C-17-01-17-01 - COMMISSIONS THÉMATIQUES - DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (109 pour) décide de procéder à la désignation des conseillers communautaires des 11 commissions thématiques.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne les élus communautaires ci-après pour siéger dans les commissions suivantes :

- Commission Transports et déplacements :

- M. Daniel CHESNEL
- M. Philippe LAFORGE
- Mme Emilie FREYMUTH
- M. Patrice MICHARD
- Mme Sophie SIMONNET
- Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE
- M. Richard LECAPLAIN
- M. Gilles DÉTERVILLE
- Mme Martine VINCENT
- Mme Patricia ZARAGOZA-NODET
- M. Bruno DURAND
- Mme Catherine GIRAULT
- M. Antoine AOUN
- M. Rudy L'ORPHELIN

- Commission Infrastructures :

- Mme Nadine LEFÈVRE PROKOP
- M. Sèngded CHANTHAPANYA
- M. Philippe LAFORGE
- M. Patrice MICHARD
- M. Aristide OLIVIER
- M. Gilles DÉTERVILLE
- M. Grégory BERKOVICZ

- Commission Aménagement et urbanisme réglementaire :

- M. André LEDRAN
- Mme Martine LHERMENIER

- M. Philippe LAFORGE
- Mme Anne RAFFIN
- Mme Josette TRAVERT
- M. Marc MILLET
- Mme Patricia ZARAGOZA-NODET
- M. Grégory BERKOVICZ
- Mme Emilie ROCHEFORT

- Commission Habitat et gens du voyage :

- Mme Martine LHERMENIER
- Mme Nadège SIMON
- Mme Sylvaine BAUMARD

- Commission Littoral et tourisme :

- M. André LEDRAN
- Mme Emilie AUGÉ
- Mme Claudie RIGOT
- M. Sèngded CHANTHAPANYA
- Mme Anne RAFFIN
- Mme Nathalie BOURHIS
- Mme Emmanuelle DORMOY
- M. Rudy NIEWIADOMSKI
- Mme Véronique BOUTÉ

- Commission Développement économique, numérique, recherche, enseignement supérieur et emploi:

- Mme Sylvaine BAUMARD
- Mme Claudie RIGOT
- Mme Baya MOKHTARI
- Mme Amandine FRANÇOIS
- Mme Sophie SIMONNET
- Mme Nathalie BOURHIS
- Mme Josette TRAVERT
- M. Rudy L'ORPHELIN
- Mme Joëlle LEBREUILLY
- M. Patrick JEANNENEZ
- M. Marc MILLET
- M. Christophe ALLEAUME
- M. Bruno DURAND
- Mme Mireille NOEL
- Mme Emilie ROCHEFORT

- Commission Administration générale, ressources humaines et finances :

- M. Michel LE LAN
- Mme Martine VINCENT
- M. Christophe ALLEAUME
- M. Philippe LAILLER
- M. Philippe DURON
- Mme Baya MOKHTARI

- Commission Espaces publics : voirie et espaces verts :

- M. Philippe LAFORGE

- M. Sèngded CHANTHAPANYA
- Mme Samia CHEHAB

- Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets :

- Mme Nadine LEFÈVRE PROKOP
- M. Sèngded CHANTHAPANYA

- Commission Cycle de l'eau :

- Mme Nadine LEFÈVRE PROKOP
- M. Philippe LAFORGE
- M. Xavier LE COUTOUR

- Commission Culture et sport :

- Mme Claudie RIGOT
- M. Aristide OLIVIER
- M. Richard LECAPLAIN
- Mme Joëlle LEBREUJILLY
- Mme Emmanuelle DORMOY
- Mme Samia CHEHAB
- M. Philippe DURON
- M. Xavier LE COUTOUR
- Mme Mireille NOEL
- M. Antoine AOUN
- Mme Marie-Jeanne GOBERT

N° C-17-01-17-02 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - MODALITÉS DE DÉSIGNATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (109 pour) détermine, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, que la CLECT est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre.

Le conseil rappelle, en outre, et compte tenu de l'obligation légale pour chaque commune membre de disposer d'un membre au moins au sein de la CLECT, qu'une éventuelle extension du périmètre communautaire induira donc la nécessité, pour la ou les communes, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CLECT.

Le conseil invite le président à notifier la présente délibération aux communes membres afin qu'elles puissent, et cela dans un délai de trois mois, transmettre à la communauté urbaine leurs représentants respectivement désignés pour siéger au sein de la CLECT. Ainsi deux solutions sont envisageables. Les membres de la CLECT peuvent être élus, en leur sein, par les conseils municipaux, ou en l'absence de toute disposition législative ou règlementaire l'interdisant, les conseillers appelés à siéger à la CLECT peuvent également être désignés par le maire.

Le conseil précise que le règlement intérieur régissant le fonctionnement du conseil communautaire s'appliquera à la CLECT, notamment pour ce qui concerne les règles de majorité et la règle de l'envoi d'une convocation préalable dans un délai de cinq jours francs qui pourra, si besoin, être accompagnée d'une note de synthèse.

N° C-17-01-17-03 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) fixe les taux d'indemnités suivants applicables aux fonctions concernées :

- Le président : 89,36% de l'indice brut 1015,
- Les vice-présidents ayant reçu délégation : 30% de l'indice brut 1015,
- Les rapporteurs ayant reçu délégation : 30% de l'indice brut 1015,
- Les membres du bureau ayant reçu délégation : 12,30% de l'indice brut 1015,
- Les autres conseillers : 3% de l'indice brut 1015.

Le conseil approuve les attributions dont l'état nominatif des bénéficiaires est, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-12 du CGCT, et dit que les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus soit le 10 janvier 2017.

N° C-17-01-17-04 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENT DE COMMANDES, DANS LES DOMAINES LIÉS AUX TRANSPORTS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne pour représenter la communauté urbaine Caen la mer dans les commissions d'appel d'offres de groupement de commandes dans les domaines liés aux transports, lesquelles pouvant aussi se réunir en jury, les personnes ci-après :

- Mme Martine VINCENT (titulaire)
- M. Philippe LAFORGE (suppléant).

Le conseil dit que ces désignations valent jusqu'à la fin du présent mandat, sauf si pour un dossier particulier le conseil communautaire en décidait autrement.

Le conseil rappelle que, selon l'objet du groupement de commandes, il sera également possible de recourir à la commission d'appel d'offres du coordonnateur si la convention de groupement le prévoit.

N° C-17-01-17-05 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENT DE COMMANDES, DANS LES DOMAINES NON LIÉS AUX TRANSPORTS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne pour représenter la communauté urbaine Caen la mer dans les commissions d'appel d'offres de groupements de commandes, dans les domaines non liés aux transports, lesquelles pouvant aussi se réunir en jury, les personnes ci-après :

- M. Michel LE LAN (titulaire)
- M. Thierry RENOUF (suppléant).

Le conseil dit que ces désignations valent jusqu'à la fin du présent mandat, sauf si pour un dossier particulier le conseil communautaire en décidait autrement, et rappelle que, selon l'objet du groupement de commandes, il sera également possible de recourir à la commission d'appel d'offres du coordonnateur si la convention de groupement le prévoit.

**N° C-17-01-17-06 - SPANC - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -
DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE À AUTONOMIE
FINANCIÈRE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne, sur proposition du président de la communauté urbaine, comme membres du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière propre au SPANC de Caen la mer :

- M. Serge CALMELS
- M. Jean-Marie GUILLEMIN
- M. Romain BAIL.

**N° C-17-01-17-07 - AUCAME - AGENCE D'ÉTUDES D'URBANISME DE CAEN-MÉTROPOLE -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne pour représenter la communauté urbaine au sein de l'agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie les 23 délégués suivants :

- M. Salvatore BELLOMO
- M. Dominique VINOT BATTISTONI
- M. Sébastien FRANÇOIS
- Mme Barbara RAINE
- Mme Amandine FRANÇOIS
- M. Grégory BERKOVICZ
- Mme Martine VINCENT
- M. Patrick JEANNENEZ
- M. Michel LAFONT
- M. Frédéric LOINARD
- M. Marc POTTIER
- M. Marc LECERF
- M. Patrick LESELLIER
- M. Pierre SCHMIT
- M. Laurent MATA
- Mme Sylviane LEPOITTEVIN
- M. Michel PATARD LEGENDRE
- M. Pascal JOUIN
- M. Daniel CHESNEL
- M. Romain BAIL
- M. Jacques VIRLOUVET
- M. Christian DELBRUEL
- M. Michel MARIE

**N° C-17-01-17-08 - CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne pour représenter la communauté urbaine au sein du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, les délégués suivants :

- pour les affaires portant sur les actions métropolitaines dites de réseau : 18 titulaires et 18 suppléants,

RÉSEAU	
COMITE SYNDICAL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Salvatore BELLOMO	Joël SUZANNE
Dominique VINOT-BATTISTONI	Édith GUILLOT
Patrick LECAPLAIN	Xavier HAY
Joël BRUNEAU	Annick FARCY
Sonia DE LA PROVOTE	Jean-Marc PHILIPPE
Dominique GOUTTE	Michel LAFONT
Ludwig WILLAUME	Robert MICHEL
Pascal SÉRARD	Grégory BERKOVICZ
Marc POTTIER	Josette TRAVERT
Marc LECERF	Nicolas JOYAU
Rodolphe THOMAS	Cyril BUHOT
Michel PATARD LEGENDRE	Marc REYNAUD
Hélène BURGAT	Thierry SAINT
Romain BAIL	Christian PIÉLOT
Raymond PICARD	Daniel GUÉRIN
Christian DELBRUEL	Catherine AUBERT
Loïk CAVELLEC	Béatrice TURBATTE
Jean-Louis MARIE	Sébastien FRANÇOIS

- pour les affaires portant sur les contractualisations et Actions spécifiques des EPCI socle, outre les titulaires désignés ci-dessus : 34 titulaires supplémentaires et 34 suppléants

SOCLE	
COMITE SYNDICAL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Béatrice TURBATTE	Éric GUÉROULT
Jacques VIRLOUVET	Wilfried KOPEC
Michel LAFONT	Gérard BONNAIRE
Patrice COLBERT	Laurent LEFORESTIER
Xavier HAY	Laurent BRAEM
Sébastien FRANÇOIS	Patrick LESELLIER
Franck LAURENT	Philippe LE ROLLAND
Robert MICHEL	Régine JAMES
Joël SUZANNE	Didier CHARRON
Édith GUILLOT	Bernard LELAIZANT
Annick FARCY	Jean-Marie LOYANT
Martine VINCENT	Bruno-Marie GAINCHE
Grégory BERKOVICZ	Gilbert DEBON
Josette TRAVERT	Francis LETELLIER
Nicolas JOYAU	Jacqueline BAURY

Cyril BUHOT	Patrick BERNARD
Marc REYNAUD	Michel VERGER
Thierry SAINT	Stéphan LEBREUILLY
Christian PIÉLOT	Christophe LEMARCHAND
Daniel GUÉRIN	Jean-Marie GUILLEMIN
Catherine AUBERT	Daniel RODON
Lionel POUILLIAS	Christian MATHIEU
Jean-Marc PHILIPPE	Roger JEAN
Jean DAIREAUX	Christian GIRARD
Pierre SCHMIT	Magali PATORNI
Sylviane LEPOITTEVIN	Françoise DE SLOOVERE
Thierry RENOUF	André COUTARD
Pascal JOUIN	Didier AUXEPAULES
Bruno PIQUET	Joël MONTREUIL
Joël JEANNE	Laurent MATA
Bruno HITIER	Pascal ESNOUF
Micheline LECHARTIER	Bertin GEORGES
Jean-Pierre TOSTAIN	Michel DESTRES
Dominique RÉGEARD	Eva SIX-BOUVIER

N° C-17-01-17-09 - INTÉGRATION DE CAEN LA MER DANS LA SCIC PLAINE SUD ENERGIES SUITE À LA CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE CAEN LA MER AU SEIN DE LA SCIC SARL PLAINE SUD ENERGIES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne M. Patrick LESELLIER pour représenter la Communauté Urbaine au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Plaine Sud Energies.

N° C-17-01-17-10 - AGESSO - ASSOCIATION POUR LA GESTION DES SERVICES SOCIO-ADMINISTRATIFS DE CAEN - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'AGESSO,

Titulaire : M. Philippe JOUIN

Suppléant : M. Frédéric LOINARD

N° C-17-01-17-11 - UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas

procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne M. Dominique GOUTTE pour représenter Caen la mer au sein du conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie, ainsi que Mme Stéphanie YON-COURTIN pour représenter Caen la mer au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire.

N° C-17-01-17-12 - NORMANDIE UNIVERSITÉ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne M. Dominique GOUTTE pour représenter Caen la mer au sein du conseil d'administration de Normandie Université, ainsi que Mme Stéphanie YON-COURTIN pour représenter Caen la mer au sein du conseil académique de Normandie Université.

N° C-17-01-17-13 - UFR DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne M. Dominique GOUTTE pour représenter Caen la mer au sein du conseil d'administration de l'UFR Santé de l'université de Caen Normandie.

N° C-17-01-17-14 - UFR DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER AU CONSEIL DE L'UFR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne madame Baya MOKHTARI pour représenter Caen la mer au sein du conseil d'administration de l'UFR des sciences de l'université de Caen Normandie.

N° C-17-01-17-15 - ENSI CAEN - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE CAEN - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE CAEN LA MER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne Mme Nelly LAVILLE pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'ENSI CAEN.

N° C-17-01-17-16 - ESAM C² - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'EPCC ESAM C², les conseillers communautaires suivants :

- M. Dominique GOUTTE (Caen)
- Mme Emmanuelle DORMOY (Caen)

- M. Sébastien FRANCOIS (Bourguébus)
- M. Marc POTTIER (Colombelles)
- Mme Martine FRANÇOISE-AUFFRET (Démouville)
- Mme Nelly LAVILLE (Thue et Mue)
- M. Jacques LELANDAIS (Hermanville sur mer)
- Mme Sylviane LEPOITTEVIN (Hérouville Saint-Clair)
- M. Richard MAURY (Thaon)

N° C-17-01-17-17 - CROUS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du conseil d'administration du CROUS :

- Mme Martine LHERMENIER (titulaire),
- Mme Baya MOKHTARI (suppléante)

N° C-17-01-17-18 - COLLÈGES ET LYCÉES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de désigner ses représentants dans les collèges et les lycées.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, et désigne ci-après ses représentants dans les lycées suivants :

Nom de l'établissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Professionnel Camille Claudel (Caen)	Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE	Véronique BOUTÉ
Lycée Professionnel Victor Lépine (Caen)	Antoine AOUN	Émilie ROCHEFORT
Lycée général Charles de Gaulle (Caen)	Patricia ZARAGOZA NODET	Patrice MICHARD
Lycée général Victor Hugo (Caen)	Patricia ZARAGOZA NODET	Rudy NIEWIADOMSKI
Lycée général et technique Augustin Fresnel (Caen)	Emilie ROCHEFORT	Mireille NOEL
Lycée général et technique Jean Rostand (Caen)	Mireille NOEL	Bruno DURAND
Lycée général et technique Malherbe (Caen)	Dominique GOUTTE	Emmanuelle DORMOY
Lycée polyvalent Dumont d'Urville (Caen)	Patrice MICHARD	Martine VINCENT
Lycée polyvalent Laplace (Caen)	Christophe ALLEAUME	Véronique BOUTÉ
Lycée général et technique Allende (Hérouville Saint-Clair)	Laurent MATA	Nadège SIMON

Lycée polyvalent François Rabelais (Ifs)	Thierry RENOUF	Martine LHERMENIER
Lycée polyvalent Jules Verne (Mondeville)	Daniel CHESNEL	Jean-Marie GUILLEMIN
Lycée technique Jules Verne (Mondeville)	Jean-Marie GUILLEMIN	Martine FRANÇOISE-AUFFRET
ÉRÉA Yvonne Guégan (Hérouville Saint-Clair) - voix consultative	Baya MOKHTARI	Laurent MATA

Le conseil désigne ci-après ses représentants dans les collèges suivants :

- collèges avec un représentant de l'EPCI sans voix délibérative (24 membres) :

Nom de l'établissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Langevin Wallon (Blainville-sur-Orne)	Émilie AUGÉ	Daniel FRANÇOISE
Collège Henri Brunet (Caen)	Richard LECAPLAIN	Catherine PRADAL-CHAZARENC
Collège Dunois (Caen)	Anne RAFFIN	Emilie FREYMUTH
Collège Hastings (Caen)	Ludwig WILLAUME	Nathalie BOURHIS
Collège Jean Moulin (Caen)	Emilie FREYMUTH	Anne RAFFIN
Collège Pasteur (Caen)	Sophie SIMONNET	Michel LE LAN
Collège Villey-Desmesrets (Caen)	Marc MILLET	Bruno DURAND
Collège Pierre Varignon (Hérouville-Saint-Clair)	Sylviane LEPOITTEVIN	Sèngded CHANTHAPANYA
Collège Guy Liard (Mondeville.)	Joël JEANNE	Daniel CHESNEL
Collège Montgomeri (Saline)	Christophe LEMARCHAND	Christian PIÉLOT

- collèges avec un représentant de l'EPCI avec voix délibérative (30 membres) :

Nom de l'établissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Guillaume de Normandie (Caen)	Martine LHERMENIER	Philippe LAILLER
Collège Fernand Lechanteur (Caen)	Patrice MICHARD	Joëlle LEBREUILLY
Collège Jacques Monod (Caen)	Joëlle LEBREUILLY	Nicolas JOYAU
Collège Marcel Pagnol (Caen)	Marc LECERF	Nicolas JOYAU
Collège Henri Sellier (Colombelles)	Nadine LEFÈVRE	Sylviane LEPOITTEVIN
Collège Nelson Mandela (Hérouville-Saint-Clair)	Baya MOKHTARI	Sèngded CHANTHAPANYA
Collège Léopold Sédar Senghor (Ifs)	Thierry RENOUF	Michel PATARD LEGENDRE
Collège Jean Monnet (Ouistreham)	Romain BAIL	Isabelle MULLER de SCHONGOR

Collège Jacques Prévert (Verson).	Michel MARIE	Robert MICHEL
--------------------------------------	---------------------	----------------------

N° C-17-01-17-19 - ASSOCIATION SOLIHA - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations et désigne au conseil d'administration de SOLIHA Territoires en Normandie :

- Mme Martine LHERMENIER en tant que représentante titulaire,
- Mme Sylviane LEPOITTEVIN en tant que représentante suppléante.

N° C-17-01-17-20 - CLÉS DES PAYS NORMANDS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations et désigne au conseil d'administration des Clés des Pays Normands :

- M/Mme Martine LHERMENIER en tant que représentante titulaire,
- M/Mme Sylviane LEPOITTEVIN en tant que représentante suppléante.

N° C-17-01-17-21 - CLLAJ - COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE CAEN LA MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du conseil d'administration du CLLAJ :

- Mme Myriam HOORELBEKE

N° C-17-01-17-22 - SYNDICAT DE LA SEULLES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de demander d'adhérer au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents pour la partie de son territoire correspondant à la commune de Thaon.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations et désigne, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents :

TITULAIRES

- .M. Richard MAURY
- .Mme Martine PELTA
- .M. François TOUYON
- .M. Jean-Pierre DANIEL

SUPLÉANTS

- .M. Jean-Claude BAYEUX
- .M. Jacques LANDEMAINE
- .M. Régis DUCHEMIN
- .M. Francis JULIEN

N° C-17-01-17-23 - SIA DU VAL DE FONTENAY - SIA DE THAON - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations et désigne, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Fontenay :

TITULAIRES :

- M. Eric BODIN
- M. Didier JEANNE
- M. Nicolas MARIE

SUPPLÉANTS :

- M. Franck ROBERT
- M. Philippe BERTHOU
- M. Pascal LECOEUR

Le conseil décide de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Thaon :

- M. Claude HAMEL
- M. André LETELLIER

N° C-17-01-17-24 - CLUB CROISIÈRES CAEN-OUISTREHAM-NORMANDIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne, pour représenter la communauté urbaine, les élus communautaires suivants :

En qualité de titulaire : M. Salvatore BELLOMO
En qualité de suppléant : M. Daniel FRANÇOISE

N° C-17-01-17-25 - ASSOCIATION LE PAVILLON - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE CAEN LA MER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne comme représentants de la communauté urbaine au conseil d'administration de l'association Le Pavillon :

Titulaires

- M. Joël JEANNE
- Mme Claudie RIGOT

Suppléants

- M. Pascal LECOEUR
- M. Patrice COLBERT

N° C-17-01-17-26 - SAFER - SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne :

- en qualité de membre du conseil d'administration de la SAFER :

- M. Dominique VINOT-BATTISTONI

- en qualité de membre du comité technique départemental :

- M. Dominique VINOT-BATTISTONI (titulaire)

- Mme Béatrice TURBATTE (suppléante)

N° C-17-01-17-27 - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE CAEN-CARPIQUET - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations, et désigne, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Caen-Carpique :

TITULAIRES

- M. Joël JEANNE

- M. Pascal SÉRARD

- M. Patrick LECAPLAIN

SUPLÉANTS

- M. Marc LECERF

- M. Michel MARIE

- M. Patrick LEDOUX

N° C-17-01-17-28 - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AÉROPORT CAEN-CARPIQUET - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne, pour représenter la communauté urbaine au sein de l'association pour la promotion de l'aéroport Caen - Carpiquet :

- M. Pascal SÉRARD

N° C-17-01-17-29 - CONSEIL PORTUAIRE DE CAEN OUISTREHAM - DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et désigne pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil portuaire de Caen-Ouistreham :

- M. Romain BAIL en tant que titulaire,

- M. Ludwig WILLAUME en tant que suppléant

N° C-17-01-17-30 - MODALITÉS DE COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) arrête la composition de la CIAPH tel que décrit ci-dessus. Elle comprend 56 membres et son président ou son représentant, répartis dans les 3 collèges différents :

- le collège élus composé de 28 membres et du Président ou de son représentant,

- le collège des représentants associatifs, composé de 24 membres,
- le collège d'experts, composé de 4 membres.

Le conseil demande que chacune des commissions thématiques de la communauté urbaine propose au Président de Caen la mer, ses représentants auprès du collège des élus de la CIAPH, et demande aux instances des 2 autres collèges de désigner leurs représentants.

Le conseil décide que l'ensemble de ces désignations parmi les 3 collèges fera l'objet d'un arrêté du Président de Caen la mer et donne délégation au bureau communautaire pour compléter la liste des membres de la CIAPH au cas où les experts ou les associations d'usagers et représentatives retenues feraient part de leur désaccord, d'une part, et pour ceux qui, éventuellement, n'auraient pas encore été identifiées, d'autre part.

N° C-17-01-17-31 - COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER-CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR"

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) décide la création d'un budget annexe réseaux de chaleur en M41 à compter de l'exercice 2017.

N° C-17-01-17-32 - TRANSPORTS - PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS 2017 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE ET DE TRAVAUX PUBLICS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (97 pour - 13 abstentions) valide le plan d'actions du concessionnaire de service public, ainsi que le plan d'actions du concessionnaire de travaux publics.

N° C-17-01-17-33 - TRANSPORTS - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ KEOLIS CAEN : APPROBATION DE L'AVENANT N°23 ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LEDIT AVENANT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) approuve l'avenant n° 23 au contrat de concession de service public à intervenir avec la société KEOLIS, et autorise le président ou son représentant à signer l'avenant.

N° C-17-01-17-34 - TRANSPORTS - AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION ET DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) approuve l'avenant n° 5 à la convention de Coopération et de Financement des Transports Publics de Personnes conclue avec le département du Calvados, et autorise le président ou son représentant à signer l'avenant.

N° C-17-01-17-35 - TRANSPORTS - PROJET TRAMWAY- DÉCLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (110 pour) affirme l'intérêt général du projet « Tramway 2019 », et approuve cette déclaration de projet.

Le conseil dit que la présente déclaration de projet fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R126-1 et suivants du code de l'environnement et sera affichée au siège de la communauté urbaine et en mairie de Caen, Hérouville Saint-Clair, Ifs, Cormelles-le-Royal et Fleury-sur-Orne.

N° C-17-01-17-36 - TRANSPORTS - PROJET TRAMWAY - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INRAP POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - STATION CHÂTEAU-QUATRANS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) approuve les termes de la convention et autorise le mandataire Tramcités à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la ligne de tramway, station Château-Quatrans.

N° C-17-01-17-37 - TRANSPORTS - PROJET TRAMWAY - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER PASSÉE AVEC GRDF.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) approuve les termes de la convention et autorise le mandataire Tramcités à signer ladite convention.

N° C-17-01-17-38 - TRANSPORTS - PROJET TRAMWAY - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX ÉTUDES, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, MODIFICATIONS ET DÉPLACEMENTS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ PASSÉE AVEC ENEDIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) approuve les termes de la convention et autorise le mandataire Tramcités à signer ladite convention.

N° C-17-01-17-39 - TRANSPORTS - PROJET TRAMWAY- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MODIFICATION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES PASSÉE AVEC ORANGE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) approuve les termes de la convention et autorise le mandataire Tramcités à signer ladite convention.

N° C-17-01-17-40 - PROMOTION TOURISTIQUE - OFFICE DE TOURISME DE CAEN - CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 ET VERSEMENT D'UNE AVANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) autorise le président ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2017 et décide d'attribuer, selon les conditions énoncées par ladite convention, une subvention de fonctionnement d'un montant de 746 000 € à l'office de tourisme de Caen pour l'exercice 2017 qui sera imputée au chapitre 65, nature comptable 6574, fonction 633, sous rubrique 6331 du budget principal de fonctionnement 2017.

Le conseil autorise le versement de l'avance de 40 % au 31 janvier 2017, soit un montant de 298 400€.

N° C-17-01-17-41 - PROMOTION TOURISTIQUE - OFFICE DE TOURISME DE OUISTREHAM - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 ET VERSEMENT D'UNE AVANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) prend acte de la substitution de la communauté urbaine à la commune de Ouistreham dans l'exécution de la convention d'objectifs et de moyens du 13 octobre 2015 et décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 410 573 € à l'office de tourisme de Ouistreham Riva-Bella pour l'exercice 2017.

Le conseil autorise, conformément aux articles 5 et 6 de ladite convention d'objectifs, le versement de cette subvention dans les conditions suivantes :

- une avance de 40 % au 31 janvier 2017, soit un montant de 164 229 €,
- 50 % au 31 mai 2017, soit un montant de 205 287 €,
- 10 % au 1er septembre 2017 soit un montant de 41 057 €.

N° C-17-01-17-42 - PROMOTION TOURISTIQUE - OFFICE DE TOURISME DE LION SUR MER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 ET VERSEMENT D'UNE AVANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) prend acte de la substitution de la communauté urbaine à la commune de Lion sur Mer dans l'exécution de la convention d'objectifs du 24 mars 2015, modifiée par avenant 1 du 25 novembre 2016.

Le conseil décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 530 € à l'office de tourisme de Lion sur Mer pour l'exercice 2017, et autorise, conformément à l'article 2 de la convention d'objectifs, le versement de cette subvention 2017 dans les conditions suivantes :

- 40 % au 31 janvier 2017, soit un montant de 23 012 €,
- 50 % au 30 avril 2017 soit un montant de 28 765 €,
- 10 % au 1er septembre 2017 soit un montant de 5 753 €.

N° C-17-01-17-43 - PROMOTION TOURISTIQUE - OFFICE DE TOURISME DE COLLEVILLE MONTGOMERY - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 740 € à l'office de tourisme de Colleville-Montgomery pour l'exercice 2017, et autorise l'attribution en un versement unique au 31 janvier 2017.

N° C-17-01-17-44 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) fixe à trois le nombre d'emplois de collaborateurs de cabinet à compter du 1^{er} février 2017.

N° C-17-01-17-45 - CLAS - ACOMPTE SUBVENTION 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) décide de verser au début de l'année civile 2017 à l'association CLAS un acompte d'un montant de 200 000 €. Cet acompte est réparti entre le budget principal pour 187 000 €, 10 000 € pour le budget annexe assainissement et 3 000 € pour le budget annexe transport.

N° C-17-01-17-46 - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) autorise le président et le bureau à prendre les décisions nécessaires à l'exercice des compétences communautaires par délégation du conseil dans les conditions fixées par l'article L.5211-10.

Le conseil précise que la répartition des compétences sera la suivante :

➤ **Compétences du président :**

1- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services de la communauté urbaine, et désaffecter les biens meubles et immeubles,

2- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites suivantes :

A - En matière de gestion de la dette

- Lancer une consultation auprès de plusieurs établissements financiers;

- Signer les contrats d'emprunts ;

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites suivantes :

a/ les emprunts pourront être à court, moyen, ou long terme (jusqu'à 30 ans),

b/ ils pourront être libellés en euros ou en devises,

c/ ils pourront être de type obligataire, réalisés en tant qu'émetteur unique ou groupé avec d'autres collectivités publiques émettrices,

d/ ils pourront offrir la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts de remboursement in fine pour les émissions obligataires,

e/ les taux d'intérêt prévus par le contrat pourront être fixes et/ou indexés (révisables ou variables), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière,

f/ le contrat pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,

- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

- Conclure tout avenant à un contrat d'emprunt dont les clauses restent dans les limites ci-dessus ou visant à y introduire une des caractéristiques ci-dessus.

- Réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions suivantes :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixés par les emprunts,
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

B - en matière de gestion de trésorerie,

- Lancer une consultation auprès de plusieurs établissements financiers ;
- Retenir les meilleures offres ;
- Signer les contrats d'ouverture de trésorerie ;
- Conclure tout avenant destiné à introduire dans les contrats initiaux une ou plusieurs modifications.

Concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Au regard des besoins de financement court terme que la communauté urbaine est susceptible d'avoir, il est proposé de recourir à l'ouverture de lignes de trésorerie et de donner délégation au Président afin de procéder à la réalisation des contrats de ligne de trésorerie.

Concernant l'émission de billets de trésorerie,

La communauté urbaine souhaite diversifier et optimiser ses sources de financement de court terme. C'est pourquoi il est envisagé de mettre en place un programme pluriannuel d'émission de billets de trésorerie.

Il est proposé de donner délégation au Président de la communauté urbaine pour mettre en œuvre ce programme pluriannuel d'émission de billets de trésorerie.

3. En matière de commande publique de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4. Décider de conclure ou renouveler :

- les baux de toute nature, contrats d'occupation, conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles du domaine privé, pris en location ou donnés en location pour une durée totale, renouvellement inclus le cas échéant, n'excédant pas 12 ans,

- les autorisations, conventions d'occupation du domaine public et de superposition de gestion pour une durée totale, renouvellement inclus le cas échéant, n'excédant pas 12 ans,

5. Conclure toute convention ou acte d'établissement de servitudes

6. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, en cas d'expropriation d'immeubles ou de droits réels immobiliers, le montant des offres de la communauté urbaine à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
12. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
13. Exercer, au nom de la communauté urbaine, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, 13. Déléguer l'exercice de ces droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code soit à l'Etat, soit à une collectivité locale, soit à un établissement public y ayant vocation, soit au concessionnaire d'une opération d'aménagement
14. Solliciter l'intervention de la SAFER ou de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à titre amiable, par exercice du droit de préemption ou par voie d'expropriation, pour l'acquisition de propriétés destinées à constituer des réserves foncières, pour le compte de la communauté urbaine, destinées à la réalisation des opérations communautaires, et passer à cet effet les actes nécessaires,
15. Exercer au nom de la communauté urbaine, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme et déléguer ponctuellement l'exercice de ce droit dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme,
16. Intenter au nom de la communauté urbaine les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, pour toute action devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire pour les actions en première instance, en appel et en cassation ainsi que pour se porter partie civile auprès des mêmes tribunaux,
17. Régler les conséquences des accidents impliquant des véhicules de la communauté urbaine dans la limite de 50 000 €,
18. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
19. Adhérer à des associations professionnelles dont le montant de la cotisation est inférieur à 2 000 euros.
20. Autoriser, au nom de la communauté urbaine, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

➤ **Compétences exclusives du conseil :**

- 1- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
- 2- Approbation du compte administratif,

- L'école de musique et de chant choral Musique en Plaine.

Le conseil décide, au titre de la compétence obligatoire en matière de "Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement, au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme" de définir d'intérêt communautaire les opérations d'aménagement suivantes :

- La ZAC d'habitat « Jean Jaurès » à Colombelles (délibération du 16 janvier 2004) ;
- La ZAC d'habitat « Les Hauts de l'Orne » à Fleury-sur-Orne (délibération du 14 mai 2004) ;
- L'étude et la ZAC d'habitat « La Maslière » à Bretteville-sur-Odon (délibérations du 23 septembre 2005 et du 15 mai 2008) ;
- L'étude de programmation urbaine à Bénouville (délibération du 25 novembre 2005)
- Réalisation d'un réseau d'aires d'accueil de camping-cars (délibération du 17 décembre 2015) ;

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire en matière "d'Aménagement des parcs périurbains et/ou entretien et/ou gestion de ces aménagements", de définir d'intérêt communautaire les parcs suivants :

- Parc de la vallée du Dan, pour les aménagements et l'entretien et la gestion de ces aménagements (délibération du 6 décembre 2013) ;
- Parc des vallées de l'Orne et de l'Odon, pour les aménagements et l'entretien et la gestion de ces aménagements (délibération du 6 décembre 2013) ;
- Parc « Ardenne », pour les aménagements et l'entretien et la gestion de ces aménagements (délibération du 6 décembre 2013) ;
- Parc de Cambes en Plaine, pour les aménagements et l'entretien et la gestion de ces aménagements (délibération du 6 décembre 2013);

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire en matière d' "Actions en matière d'aménagement de l'espace rural", de définir d'intérêt communautaire :

- les actions relatives à l'aménagement rural, notamment les opérations de remembrement et les opérations d'aménagement foncier, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Entre Thue et Mue,

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "ensemble des moyens permettant le balisage des plages et la surveillance des lieux de baignade situés sur les plages, sous réserve de l'exercice du pouvoir de police par les maires" de définir d'intérêt communautaire :

- La plage de Lion-sur-mer (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La plage de Hermanville-sur-mer (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La plage de Colleville-Montgomery (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La plage d'Ouistreham-Riva Bella (délibération du 31 mars 2015),

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "Entretien des plages sous réserve de l'exercice du pouvoir de police par les maires", de définir d'intérêt communautaire:

- La plage de Lion-sur-mer (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La plage de Hermanville-sur-mer (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La plage de Colleville-Montgomery (délibération du 6 décembre 2013);
- La plage d'Ouistreham- Riva Bella (délibération du 31 mars 2015);

Le conseil décide au titre de la compétence supplémentaire "Animations du littoral", de définir d'intérêt communautaire :

- les animations « les sables animés » (délibération du 6 décembre 2013);

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "Actions en matière de développement, d'aménagement et de promotion du territoire communautaire" de définir d'intérêt communautaire :

- 3- Dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure,
- 4- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- 5- Adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6- Délégation de la gestion d'un service public,
- 7- Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et politique de la ville,
- 8- Adhésion à une organisation de coopération régionale (ex. Caen Normandie métropole) ou internationale.
- 9- Désignations dans toutes les instances internes et externes à la Communauté urbaine à l'exception des désignations relevant de la compétence du Président es-qualité

➤ **Compétences du bureau :**

L'ensemble des compétences qui ne relèvent ni des compétences exclusives du conseil communautaire, ni de celles déléguées au président.

Le conseil précise que les décisions seront prises par le président, et en cas d'empêchement ou d'absence, par un vice-président pris dans l'ordre du tableau (art.L.2122-17 CGCT).

Le conseil décide que le Président de la communauté urbaine pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un ou plusieurs vice-présidents ou à des membres du bureau la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées.

Le conseil précise que le président est tenu de rendre compte des décisions prises par le président et par le bureau à chacune des réunions du conseil communautaire.

N° C-17-01-17-47 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE CERTAINES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (108 pour) décide, au titre de la compétence obligatoire en matière de "Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs" de définir d'intérêt communautaire les équipements et établissements suivants :

- Les bibliothèques de Caen, d'Hérouville-Saint-Clair, le Conservatoire à rayonnement régional (ex Conservatoire National de Région) et l'orchestre de Caen, l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen/Cherbourg, le Café des images (Hérouville-Saint-Clair) et le Lux (Caen) (délibérations du 27 septembre 2002) ;
- La Patinoire et le stade nautique (Caen), les piscines de la Grâce de Dieu et du Chemin vert (Caen), la Piscine d'Hérouville-Saint-Clair (délibérations du 27 septembre 2002) ;
- Le bibliobus, l'Espace Jean Vilar et la bibliothèque d'Ifs (délibérations du 29 novembre 2002) ;
- L'activité de la compagnie du Théâtre du Champ exquis (délibération du 25 novembre 2005) ;
- l'activité de l'Association LAMIDO (délibération du 29 mars 2013)
- Le Projet d'espace culturel, sportif et de loisirs situé entre Soliers et Bourguébus, le long de la RD 230

- L'Adhésion à l'association D-Day Normandy Innovation Foundation (délibération du 17 décembre 2015),

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "Création, aménagement, entretien et conservation des espaces verts naturels", de déclarer d'intérêt communautaire :

- l'entretien de l'ensemble des espaces verts naturels des communes de la Communauté urbaine, à l'exception des espaces suivants :
 - L'ensemble du complexe sportif « Wildfried Lemarois », route de Caumont l'Eventé à Carpiquet
 - L'ensemble du stade, rue du stade à Cormelles-le-Royal
 - Le Complexe sportif « Pierre Mendès-France » dans son ensemble à Ifs
 - Le stade Jean Tocquer (chemin aux Bœufs), le stade Michel Farre (rue Ambroise Croizat), le stade Pierre Lafond (rue de Büddenstedt), le stade Louis Varin (rue Emile Zola) et le stade de la vallée Barrey (rue de Prague) à Mondeville
 - Les terrains de football engazonnés du complexe Michel d'Ornano, rue du Bois à Troarn
 - les terrains du stade Michel d'Ornano à Caen
 - le parc de Beauregard, le bois de Lébissey, le petit bois (avenue du Général de Gaulle entre la rue d'Epron et la 3^e DB), les mares pédagogiques (rue des sources) et le cimetière (place Stanley Gilchrist – Impasse Drouilly), à Hérouville-Saint-Clair
 - le terrain de football engazonné Fernand Devinast et l'espace vert François Mitterrand autour de la mairie, à Sannerville

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "Création, aménagement, entretien et conservation des espaces verts naturels", que cessent d'être d'intérêt communautaire et sont restitués aux communes concernées :

- la création, l'aménagement et la conservation des espaces verts naturels des communes de Tourville-sur-Odon et Verson,

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "Eclairage public dont l'éclairage public ornemental", de définir d'intérêt communautaire :

- L'éclairage public dont l'éclairage public ornemental (illuminations festives et mise en valeur des bâtiments publics) des communes de, Tourville-sur-Odon et Verson ;
- L'éclairage public à l'exception de l'éclairage public ornemental (illuminations festives et mise en valeur des bâtiments publics) des communes de Cairon, Le Fresne-Camilly, Rosel, Rots, Saint-Manvieu-Norrey et Thue-et-Mue, Bourguébus, Garcelles-Secqueville, Grentheville, Hubert-Folie, Rocquancourt, Saint-Aignan-de-Cramesnil, Soliers, Tilly-la-Campagne,

Le conseil décide au titre de la compétence supplémentaire, "Participation à l'amélioration de la desserte ferroviaire du territoire communautaire ainsi qu'aux équipements affectés au service public ferroviaire" de définir d'intérêt communautaire :

- L'adhésion de Caen la mer à l'association « pour une Normandie à grande vitesse » (délibération du 6 décembre 2013) ;
- L'adhésion de Caen la mer à l'association « Interconnexion Sud TGV en Île de France » (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La participation de Caen la mer au financement des travaux de mise en accessibilité de la gare de Caen (délibération du 6 décembre 2013) ;
- La mise en œuvre du contrat de la gare de TER "Bretteville/Norrey"

Le conseil décide au titre de la compétence supplémentaire "Développement, politique et actions en faveur de la petite enfance", de définir d'intérêt communautaire :

- la halte-garderie itinérante et les Relais d'assistantes maternelles sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Plaine sud de Caen ;

- le Soutien à la crèche Pim Pam Pom située sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Plaine Sud de Caen,

Le conseil décide, au titre de la compétence supplémentaire "Création et/ou exploitation des réseaux de télécommunication, actions en matière d'usage numérique", de définir d'intérêt communautaire :

- Le réseau de télécommunication 1066 (délibération du 6 décembre 2013) ;
- L'adhésion à l'association French Tech (délibération du 25 février 2016).

*(Diffusion aux maires des 50 communes
+ à tous les conseillers communautaires)*

Le président,

Affiché le - 2 FEV. 2017

Joël BRUNET

